

# COMPTES ANNUELS

SITUATION AU  
31 DÉCEMBRE 2022

DE L'ASSOCIATION APPUI AU DÉVELOPPEMENT AUTONOME ASBL  
ET RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉE

39, RUE GLESENER  
L-1631 LUXEMBOURG

R.C.S. LUXEMBOURG : F 199



## Sommaire

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	2
Bilan au 31 décembre 2022	5
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022	6
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022	7



Mazars Luxembourg  
5, rue Guillaume J. Kroll  
L-1882 Luxembourg  
Luxembourg  
Tél: +352 27 114 1  
Fax: +352 27 114 20  
www.mazars.lu

Aux Membres de l'association  
**ADA - Appui au Développement Autonome  
a.s.b.l.**

R.C.S. Luxembourg : F 199

39, rue Glesener  
L-1631 LUXEMBOURG

## RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **ADA - Appui au Développement Autonome a.s.b.l.** (« l'association ») comprenant le bilan au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 Juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audi



## **Responsabilités du Conseil d'Administration pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

## **Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 25 mai 2023

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé  
5, rue Guillaume J. Kroll  
L – 1882 LUXEMBOURG



Olivier BIREN  
Réviseur d'entreprises agréé

## Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF	Notes	31-12-22 EUR	31-12-21 EUR
<b>C. Actif immobilisé</b>		<b>1.781.699</b>	<b>1.483.183</b>
I. Immobilisations incorporelles	2.2 - 3	34.857	20.691
II. Immobilisations corporelles	2.2 - 3	105.645	129.702
III. Immobilisations financières	2.3 - 4	1.641.196	1.332.790
<b>D. Actif circulant</b>		<b>13.717.743</b>	<b>5.696.992</b>
II. Créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2.4 - 5	2.602.095	1.494.997
IV. Avoirs en banques, en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	6	11.115.648	4.201.996
<b>E. Comptes de régularisation</b>	2.8 - 7	<b>62.425</b>	<b>35.698</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15.561.867</b>	<b>7.215.873</b>
<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	Notes	<b>31-12-22 EUR</b>	<b>31-12-21 EUR</b>
<b>A. Fonds propres</b>	2.5 - 8	<b>1.658.666</b>	<b>1.514.424</b>
I. Fonds associatifs		749.906	449.906
III. Réserve pour projets à réaliser		379.702	653.161
IV. Fonds dédiés		158.469	158.469
V. Résultats reportés		226.348	199.807
VI. Résultat de l'exercice		144.242	53.082
<b>B. Fonds MAEE LT pour Investissements</b>	9	<b>1.512.608</b>	<b>1.490.869</b>
Dont Fonds MAEE pour projets innovants	4 - 9	344.615	332.861
<b>C. Provisions</b>	2.6 - 10	<b>159.117</b>	<b>150.758</b>
<b>D. Dettes</b>	2.7 - 11	<b>7.520.228</b>	<b>955.686</b>
2. Dettes envers des établissements de crédit		-	76.445
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		-	76.445
4. Dettes sur achats et prestations de service		1.485.472	751.571
7. Dettes envers des entités avec lesquelles l'association a un lien de participation		5.895.966	-
8. Autres dettes		138.790	127.670
a) Dettes fiscales		19.443	15.084
b) Dettes au titre de la sécurité sociale		118.722	111.836
c) Autres dettes		625	750
<b>E. Comptes de régularisation</b>	2.8 - 7	<b>4.711.249</b>	<b>3.104.136</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES ET PASSIF</b>		<b>15.561.867</b>	<b>7.215.873</b>

Les chiffres sont arrondis à l'unité, la somme en découlant peut dès lors différer d'une addition de la valeur de chacun des postes.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022

	Notes	31-12-22 EUR	31-12-21 EUR
<b>1. Financements</b>	12	<b>11.302.692</b>	<b>8.520.615</b>
<i>Ministère des Affaires Etrangères et Européennes</i>		8.029.471	6.487.190
<i>Autres organismes nationaux et étrangers</i>		3.273.221	2.033.425
<b>4. Autres produits d'exploitation</b>	12	<b>709.987</b>	<b>1.281.457</b>
<i>Produits liés aux activités de développement</i>		704.862	1.093.043
<i>Loyers</i>		-	180.909
<i>Dons, Cotisations</i>		5.125	7.505
<b>5. Autres charges externes</b>	13	<b>-8.376.352</b>	<b>-6.583.068</b>
<i>Soutien au développement et autres aides versées</i>		-5.037.670	-2.601.756
<i>Charges liées aux activités de développement</i>		-3.012.024	-3.492.801
<i>Charges liées à la gestion administrative</i>		-326.658	-488.511
<b>6. Frais de personnel</b>	13	<b>-3.276.861</b>	<b>-2.910.476</b>
<i>Salaires et traitements</i>		-2.604.859	-2.429.245
<i>Charges sociales</i>		-383.705	-347.625
<i>Autres frais de personnel</i>		-288.296	-133.606
<b>7. Corrections de valeur</b>	3	<b>-109.493</b>	<b>-139.901</b>
<i>Sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-106.009	-136.432
<i>Sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant</i>		-3.484	-3.469
<b>8. Autres charges d'exploitation</b>	13	<b>-85.194</b>	<b>-76.808</b>
<i>Ordinaires</i>		-85.194	-76.808
<b>9. Produits provenant de participations</b>	4	<b>5.728</b>	<b>8.019</b>
<b>11. Autres intérêts et autres produits financiers</b>	14	<b>22.942</b>	<b>6.242</b>
<b>14. Intérêts et autres charges financières</b>	13	<b>-49.207</b>	<b>-52.999</b>
<b>18. Résultat de l'exercice</b>		<b>144.242</b>	<b>53.082</b>

Les chiffres sont arrondis à l'unité, la somme en découlant peut dès lors différer d'une addition de la valeur de chacun des postes.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

# Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022

## Note 1 - Généralités

L'association a été créée le 17 mai 1994 (RCS F199). Elle porte la dénomination Appui au développement autonome (ADA) et a pour objet :

- d'encourager la recherche de moyens alternatifs de réduction de la pauvreté et de coopération au développement ;
- de favoriser et contribuer à la mise en place de nouveaux moyens et montages financiers en vue d'accompagner les organisations actives en matière de réduction de la pauvreté, les institutions de microfinance et leurs partenaires dans leur recherche d'autonomie ;
- de collaborer avec des personnes, associations, institutions et administrations, poursuivant des buts semblables et dont les activités seraient complémentaires à celles de l'association ;
- d'encourager la diffusion de l'information dans les domaines mentionnés ci-dessus ;
- de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du développement ;
- de rassembler et gérer les fonds nécessaires à l'action de l'association.

La gestion journalière de l'association est déléguée à une directrice exécutive nommée par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil. La directrice exécutive s'adjoit les services d'un conseil de direction.

## Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux statuts de l'association, et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg ainsi qu'aux pratiques comptables généralement adoptées par les associations sans but lucratif. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles requises par la loi, déterminés et mis en place par le conseil d'administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Elle impose aussi au conseil de direction d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut entraîner des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle elles ont changé. Le conseil de direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels pour l'exercice 2022 donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'association.

L'association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

### 2.1. Conversion des postes en devises

Les comptes annuels de l'association sont tenus en EUR.

Les opérations courantes en devises sont converties et comptabilisées aux cours en vigueur le jour de la transaction. Les actifs et passifs en devises sont convertis en euros aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change sur les soldes des comptes bancaires en devises sont portés au compte de profits et pertes.

Les immobilisations financières sont renseignées au bilan à leurs valeurs d'acquisition respectives - éventuellement corrigées de moins-values - actualisées aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

### 2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'association sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements selon la méthode détaillée ci-après. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs physiques détenus pour être utilisés dans le cadre de l'activité de façon durable.

Les achats de petits matériels et outillages ainsi que le mobilier, le matériel de bureau et les logiciels dont le prix d'acquisition n'excède pas la valeur unitaire de 800 EUR HT, sont portés directement en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation. Les durées d'amortissement utilisées correspondent aux durées d'utilité des biens conformes aux pratiques habituelles du secteur d'activité.

	Durées d'amortissement	Taux d'amortissement	Méthode d'amortissement
Autres immo. Corp. (honoraires, travaux...)	9 ans	11,11%	linéaire
Mobilier	8 ans	12,50%	linéaire
Installations, matériel et outillage	5 ans	20,00%	linéaire
Matériel informatique	3 ans	33,33%	linéaire
Logiciel informatique	2 ans	50,00%	linéaire

Lorsque l'association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### 2.3. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Une correction de valeur est comptabilisée si la valeur d'inventaire convertie en EUR est inférieure à la valeur d'acquisition. Les augmentations de valeur ne sont enregistrées que jusqu'à la valeur d'acquisition, dans le cas où des corrections de valeur avaient été comptabilisées antérieurement.

Les prêts et dépôts de garanties effectués sont renseignés à l'actif du bilan dans la rubrique immobilisations financières pour l'intégralité des montants mis à la disposition des organismes de microfinance. Ces actifs sont remboursables, en principe, à leurs échéances respectives. Les immobilisations financières sont dépréciées en cas de risque d'irrécouvrabilité.

Dans le cas où des dividendes sont reçus sous forme d'actions, ils sont mis à l'actif à leur valeur d'acquisition.

### 2.4. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

### 2.5. Fonds propres

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs, de réserves, de fonds dédiés, de résultats reportés et du résultat de l'exercice.

### 2.6. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de survenance.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

Parmi ces provisions, certaines visent à couvrir les risques liés aux investissements pour lesquels l'association est financièrement responsable, et font l'objet d'une estimation par le conseil d'administration en fonction des risques potentiels identifiés.

### 2.7. Dettes

Les dettes sont enregistrées au passif à leur montant de remboursement. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

### 2.8. Comptes de régularisation

Le compte de régularisation actif comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Le compte de régularisation passif comprend les produits perçus durant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

### 2.9. Reconnaissance des produits

Les recettes proviennent :

- de contrats de financements signés avec des bailleurs de fonds ; dans ce cas, elles sont comptabilisées en revenu l'année où sont encourues les dépenses financées, le terme encouru signifiant que la charge a été payée, facturée ou engagée sur base d'une avance liée à un contrat avec un partenaire de projet ou de programme (Cf. note 12) ;
- d'autres produits d'exploitation provenant directement des activités de développement et des dons et cotisations reçus.

## Note 3 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles	Mobilier	Matériel Informatique	Autres installations, outillages	Autres immo. corporelles (travaux)	Logiciels informatiques	Total des immobilisations corporelles et incorporelles
Valeur brute au 01.01.2022	141.804	182.907	55.729	741.744	139.784	1.261.968
Sorties		-229				-229
Acquisitions	3.363	37.114		55.823		96.300
<b>Valeur brute au 31.12.2022</b>	<b>145.166</b>	<b>219.792</b>	<b>55.729</b>	<b>797.567</b>	<b>139.784</b>	<b>1.358.039</b>
Amortissements cumulés au 01.01.2022	-139.232	-120.272	-55.729	-677.249	-119.093	-1.111.575
Annulation des amortissements sur immobilisations sorties		48				48
Amortissements 2022	-626	-38.029		-51.141	-16.213	-106.009
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2022</b>	<b>-139.857</b>	<b>-158.253</b>	<b>-55.729</b>	<b>-728.390</b>	<b>-135.306</b>	<b>-1.217.537</b>
<b>Valeur Nette au 31.12.2022</b>	<b>5.309</b>	<b>61.539</b>	<b>-0</b>	<b>69.177</b>	<b>4.478</b>	<b>140.502</b>
Valeur Nette au 31.12.2021	2.572	62.635	-0	64.495	20.691	150.393

## Note 4 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent être divisées en deux types : les participations détenues et les dépôts et cautionnements versés par ADA.

### 4.1. Participations détenues

Immobilisations financières	Nombre d'actions détenues	Coût historique	31.12.2021 (net)	Reprise de correction de valeur 2022	Entrées / sorties 2022	Corrections de valeur 2022	31.12.2022 (net)	31.12.2022 (NAV)
CIF VIE (Burkina)	150	228.674	228.674	0	0	0	228.674	304.939
LMDF (Luxembourg)	38.323	922.282	922.282	0	0	0	922.282	1.023.982
MFJ (Etats-Unis)	10.000	6.495	8.334	0	0	0	8.334	14.389
SERINSA (Panama)	100	93.724	53.568	9.985	0	0	63.553	63.553
MICROLUX (Luxembourg)	206	93.159	83.448	0	0	-3.484	79.964	79.964
FIT (Luxembourg)	300	300.000		0	300.000	0	300.000	300.000
<b>Total</b>		<b>1.644.334</b>	<b>1.296.304</b>	<b>9.985</b>	<b>300.000</b>	<b>-3.484</b>	<b>1.602.805</b>	<b>1.786.826</b>

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

ADA a souscrit 150 actions de 1.000.000 francs CFA dans le capital de CIF VIE Burkina en septembre 2011, pour une contrevaletur de 228 674 EUR. La valeur nette d'inventaire de la part détenue par ADA au 31 décembre 2022 est estimée à 304.939 EUR. Les corrections de valeur n'étant comptabilisées que lorsque la valeur d'inventaire convertie en EUR est inférieure à la valeur d'acquisition (Cf. note 2.3), les comptes de l'association reflètent le coût historique de la participation (228 674 EUR).

Un dividende de 13 960 EUR a été distribué par CIF VIE en 2022 dont la part du ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) – 11 754 EUR – a été affectée à la rubrique du bilan fonds MAEE pour projets innovants (Cf. note 9).

ADA a en outre pris la décision de céder les actions détenues dans CIF VIE. Cette cession sera effectuée au cours du premier semestre 2023, sur base des états financiers audités de CIF VIE pour l'exercice 2022.

Depuis 2009, ADA détient en outre une participation dans le fonds Luxembourg Microfinance and Development Fund (LMDF) créé en collaboration avec la Direction de la Coopération au Développement et de l'Action humanitaire du MAEE. La SICAV a pour but de contribuer à la réduction de la pauvreté en soutenant des organisations qui renforcent les capacités de leurs clients et stimulent l'esprit d'entrepreneuriat, avec une attention particulière pour les populations les plus exclues. Le fonds facilite l'accès à la finance responsable en établissant des liens durables entre les investisseurs, les institutions de microfinance et les bénéficiaires ultimes.

L'association a souscrit 36 891,28 actions de la classe A de la SICAV pour une valeur de 922 282 EUR (valeur unitaire de 25 EUR). En 2017, ces actions ont été converties en actions de la classe A bis sur base de la valeur unitaire de souscription. Le nombre d'actions détenues par ADA est donc depuis de 38 322,66 correspondant à une valeur nette d'inventaire de 1 023 982 EUR au 31 décembre 2022. Selon la même logique que pour CIF VIE, le coût historique (922 282 EUR) est reflété dans les comptes de ADA.

Ce type d'action prend en charge les risques de pertes à la suite de défaillances d'institutions de microfinance incapables de faire face à leurs obligations, en faveur des actionnaires détenant des actions de la classe C (investisseurs individuels privés). La couverture par les actions de la classe A bis ne s'applique cependant que dans un deuxième temps et ceci après que les pertes sont entièrement absorbées par les actions de la classe A (Cf. note 10 pour le détail de la provision relative à ce risque).

À la fin de l'année 2016, ADA (pour compte du MAEE) a également souscrit 100 actions de 1 000 USD dans le capital de SERVICIOS INclusivos S.A. (SERINSA) au Panama pour une contrevaletur de 93 724 EUR, financées par le MAEE. Cette société diffuse des produits de microassurance aux institutions de microfinance membres des réseaux nationaux d'IMF des sept pays d'Amérique Centrale qui constituent le réseau REDCAMIF. Suite à la réception des états financiers audités de SERINSA, une reprise des corrections de valeur antérieures a été enregistrée et la valeur de la participation au 31 décembre 2022 a été réévaluée à 63 553 EUR (Cf. note 2.3). Cette augmentation de valeur vient alimenter le fonds MAEE LT pour Investissements au passif du bilan (Cf. note 9).

ADA a aussi participé en mars 2016 à la constitution de MICROLUX S.A., première institution de microfinance au Luxembourg, à hauteur de 140 actions pour un montant de 140 000 EUR. L'AG extraordinaire du 30 octobre 2020 de MICROLUX a décidé tout d'abord de supprimer la valeur nominale des actions, ensuite, de réduire le capital par compensation des pertes et enfin d'augmenter le capital social de la société par l'émission de nouvelles actions. ADA a participé à cette opération et détient, depuis, 206 actions de l'institution pour une valeur nette d'inventaire correspondant à 79 964 EUR au 31 décembre 2022.

Finalement, l'association a participé en 2022 à la création de la Société d'impact sociétal Financial Innovation Tool SIS (FIT SIS), officiellement constituée le 2 février 2023. Elle a, pour ce faire, souscrit à 300 parts sociales d'impact pour une valeur de 300 000 EUR. Les 300 parts restantes de la Sarl ainsi constituée ont été souscrites par le MAEE. La société a pour objet le soutien à des personnes en situation de fragilité du fait de leur situation économique ou sociale et la contribution à (i) la préservation du lien social, (ii) la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, culturelles et économiques, (iii) la protection de l'environnement. La société exerce une activité économique d'échange de services dans

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

le but notamment de (i) fournir des services financiers diversifiés (prêts, capital ou garanties, etc.), plus flexibles, adaptés et risqués que la plupart des services disponibles sur le marché et dont l'utilisation est ciblée, (ii) améliorer et accélérer l'accès au financement pour des institutions financières et entreprises à impact social et/ou environnemental variées qui contribuent à la lutte contre la pauvreté des populations vulnérables et/ou au développement durable et (iii) favoriser le développement d'innovations à impact social et/ou environnemental.

### 4.2. Dépôts et cautionnements versés

Dépôts et cautionnements versés	Montant historique	31.12.2021 (net)	Entrées/Sorties 2022	31.12.2022 (net)
Fonds de garantie FUCEC - Togo	26.000	33.925	-	33.925
Caution Chandara - Cambodge	-	2.561	-	2.561
Caution Wakat Immo - Burkina Faso	-	-	1.143	1.143
Caution O. Bolho - Niger	-	-	762	762
<b>Total</b>		<b>36.486</b>		<b>38.392</b>

En 2016, ADA a déposé des fonds de garantie pour la Faîtière des Unités Coopératives d'Épargne et de Crédit (FUCEC) au Togo et la Faîtière des Caisses Populaires du Burkina Faso (FCPB). Le fonds, constitué à l'origine pour 26 000 EUR est, en 2017, augmenté à hauteur de 37 600 EUR puis partiellement utilisé en 2018 pour couvrir des pertes provoquées par une situation de force majeure dans plusieurs dossiers dans le cadre du projet « Jeunes entrepreneurs ». La valeur nette du fonds est de 33 925 EUR au 31 décembre 2022.

Finalement, ADA a versé plusieurs cautions liées au détachement de personnel de ADA sur le terrain pour un montant total de 4 467 EUR.

### Note 5 - Actif circulant dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an

Autres créances	31.12.2022	31.12.2021
Ce poste se compose principalement de créances et produits à recevoir liés à l'activité des programmes dont, pour les plus significatifs, 2.080.130 du MAEE relatifs à la troisième tranche de l'année reçue en 2023, 229.233 EUR de l'initiative Internationale pour le Climat du ministère allemand de l'environnement (BMU) pour le financement du programme ICCAP, 147.456 EUR de LMDF pour les prestations de conseil en investissement pour le fonds et 139.788 du MECDD dans le cadre du projet d'appui à REDCAMIF II.	2.602.095	1.494.997

### Note 6 - Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux et encaisse

	31.12.2022	31.12.2021
Comptes courants, caisses et comptes chèque postaux	9.960.207	4.045.335
Comptes de dépôts et d'épargne	1.155.431	156.661
<b>Total des Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse</b>	<b>11.115.648</b>	<b>4.201.996</b>
<b>Emprunt bancaire</b>	<b>0</b>	<b>-76.445</b>

Les comptes bancaires présentent, au 31 décembre 2022 un montant global de 11 115 648 EUR s'expliquant à la fois par des financements perçus en 2022 qui seront utilisés en 2023 (Cf. note 7) et par un montant devant être transféré vers le FIT en 2023 (Cf. note 11).

L'emprunt bancaire contracté en juin 2014 a pris fin le 11 octobre 2022 (Cf. note 11).

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 7 - Comptes de régularisation

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>62.425</b>	<b>35.698</b>
Charges constatées d'avance - Administration	37.266	30.461
Charges constatées d'avance - Programmes	25.159	5.237
<b>Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>4.711.249</b>	<b>3.104.136</b>
Produits constatés d'avance - Administration	0	0
Produits constatés d'avance - Programmes	4.711.249	3.104.136

Les charges constatées d'avance concernent des versements ayant été effectués lors du dernier trimestre 2022 et dont une partie relève de dépenses qui seront effectuées au cours de l'année suivante.

En appliquant la même logique, les produits constatés d'avance sont des financements qui ont été perçus en 2022 mais dont une partie sera utilisée à la réalisation d'activités à mener en 2023. Ceux-ci sont principalement constitués du reliquat non réalisé des financements de la Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC) ainsi que de la Coopération du Lichtenstein et de Lux-Development, Luxembourg Agency for Development Cooperation (LuxDev) dans le cadre du projet "Smallholder Safety Net Upscaling Programme (SSNUP)" pour un total de 4 342 190 EUR. Les autres financements notables entrant dans cette catégorie proviennent également de Lux-Development dans le cadre de projets au Laos et au Sénégal pour un montant de 307 492 EUR.

Dans les deux cas, des ajustements ont dès lors été appliqués afin de respecter le principe d'indépendance des exercices.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

### Note 8 - Fonds propres

		31.12.2022	31.12.2021
<b>Fonds associatifs</b>	Les fonds associatifs ont été constitués au fil des années sur base notamment des dons reçus, les plus importants venant de la Fondation du Grand-Duc Henri et de la Grande-Duchesse Maria Teresa à hauteur de 85.000 EUR ainsi que des Rotary Clubs du Luxembourg au travers de l'action rotarienne espoir 2005 à hauteur de 161.000 EUR. Ces fonds ont notamment permis à l'association d'effectuer des investissements en faveur de la finance inclusive. Leur augmentation, pour un montant de 300.000 EUR en 2022, reflète l'utilisation d'une partie de la réserve pour projets à réaliser pour contribuer à la création du FIT (Financing Innovation Tool). Ce montant apparaît dès lors également dans la rubrique immobilisations financières, à l'actif du bilan (cf. note 4) .	749.906	449.906
<b>Réserve pour projets à réaliser</b>	La réserve pour projets à réaliser est notamment composée de dons et d'affectation de résultat suite à la décision d'allocation du résultat des exercices antérieurs. Elle est destinée à être utilisée pour financer des projets, soit au cours de ce même exercice, soit au cours d'exercices ultérieurs. En 2022, 300.000 EUR ont été transférés vers les fonds associatifs afin de refléter l'investissement dans le FIT. Elle a au demeurant augmenté de 26.541 EUR grâce à l'affectation de la moitié du résultat de 2021.	379.702	653.161
<b>Fonds dédiés</b>	Les fonds dédiés sont constitués, pour 134.769 EUR, de ressources générées par l'organisation de la Semaine Africaine de la Microfinance (SAM) en 2017. Ils n'ont pas été nécessaires au financement des SAM organisées depuis mais sont conservés pour contribuer au financement de futures SAM. Ils ont, d'autre part, été incrémentés de 23.700 EUR en 2020 grâce aux dons reçus suite au décès de Corinne Molitor, présidente du Conseil d'Administration de ADA jusqu'à son décès. L'objectif est de les utiliser dans le cadre des activités de l'ASBL "Sunflower seeds" créée en mars 2022.	158.469	158.469
<b>Résultats reportés</b>	La rubrique résultats reportés enregistre les fractions des excédents des exercices antérieurs non affectés à des projets spécifiques de l'association. Cette rubrique augmente en 2022 de 26.541 EUR grâce à l'affectation de la seconde moitié du résultat de 2021.	226.348	199.807
<b>Résultat de l'exercice</b>	Résultat de l'exercice 2022.	144.242	53.082
<b>Total</b>		<b>1.658.666</b>	<b>1.514.424</b>

### Note 9 - Fonds MAEE LT pour Investissements

Ce poste du bilan correspond aux diverses mises à disposition à long terme de fonds du MAEE reçus depuis l'origine de l'association corrigées de certains gains et pertes de change, revenus d'immobilisations financières, plus-values, moins-values et affectations en accord avec le MAEE au fil des années.

Une sous-rubrique intitulée fonds MAEE pour projets innovants a également été constituée en 2018. Celle-ci est composée de la part MAEE des dividendes perçus au cours de l'année (Cf. note 4.1.).

	Fonds MAEE LT pour Investissements	Dont Fonds MAEE LT pour projets innovants
<b>31.12.21</b>	<b>1.490.869</b>	<b>332.861</b>
Dividende CIF-VIE	11.754	11.754
Revalorisation Serinsa	9.985	
<b>31.12.22</b>	<b>1.512.608</b>	<b>344.615</b>

### Note 10 - Provisions

Ce poste du passif reprend principalement des provisions associées aux risques spécifiques liés aux activités de ADA ainsi que des provisions pour charges courantes.

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Provision pour risques</b>	39.999	33.571
Cette provision est liée au risque de couverture des pertes attachée à la participation de ADA dans la part A bis de la SICAV LMDF (cf. Note 4.1.), plus spécifiquement au vu de la situation économique et politique demeurant instable des pays dans lesquels sont faits ces investissements.	39.999	33.571
<b>Provisions liées à la gestion de l'association</b>	119.118	117.188
L'Association provisionne, depuis 2016, un montant correspondant aux droits à congés acquis par les salariés, mais non encore utilisés au 31 décembre 2022. Les charges sociales qui correspondent à ces droits sont également provisionnées.	119.118	109.614
Au vu des nombreuses missions effectuées et des vols indispensables vers les pays que l'association appuie, ADA a provisionné depuis 2019 un montant lié à la compensation de son empreinte carbone. Au vu de la certitude de compenser son empreinte carbone 2022, l'association a enregistré un montant de 10.000 EUR directement dans les charges de l'année.	0	7.574
<b>Total</b>	<b>159.117</b>	<b>150.758</b>

### Note 11 - Dettes

	31.12.2022	31.12.2021
<b>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</b>	<b>7.520.228</b>	<b>955.686</b>
Dettes envers des établissements de crédit	0	76.445
Dettes sur achats et prestations de service	1.485.472	751.571
Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'association a un lien de participation - FIT	5.895.966	0
Autres dettes	138.790	127.670
<b>Total</b>	<b>7.520.228</b>	<b>955.686</b>

L'emprunt bancaire d'un montant de 750 000 EUR contracté en juin 2014 pour une durée de 8 ans pour le financement des travaux de rénovation interne du bâtiment abritant la Maison de la Microfinance au 39 rue Glesener L-1631 Luxembourg a pris fin le 11 octobre 2022. De ce fait, l'association n'a, à la fin de l'année 2022, plus de dettes envers des établissements de crédit.

Les dettes sur achats et prestations de services sont principalement des charges à payer liées aux programmes, il s'agit de dépenses comptabilisées en 2022 et généralement payées dans les premiers mois de l'année suivante.

Les autres dettes sont principalement constituées du montant dû au Centre Commun de la Sécurité Sociale.

Finalement, un nouveau poste a été créé en 2022 afin de refléter le montant à transférer vers le FIT (Cf. note 6). Il s'agit d'un financement de la part du MAEE pour un montant de 5,896 millions EUR.

### Note 12 - Financements et autres revenus disponibles

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Financements</b>	<b>11.302.692</b>	<b>8.520.615</b>
Ministère des Affaires Etrangères et Européennes	8.029.471	6.487.190
Autres organismes nationaux et étrangers	3.273.221	2.033.425
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>709.987</b>	<b>1.281.457</b>
Produits liés aux activités de développement	704.862	1.093.043
Loyers	-	180.909
Dons et cotisations	5.125	7.505
<b>Produits provenant de participations</b>	<b>5.728</b>	<b>8.019</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>22.942</b>	<b>6.242</b>

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

Le budget total de l'année 2022 était de 14 712 751 EUR. Il prévoyait un financement provenant du MAEE à hauteur de 8 499 133 EUR, une enveloppe de 551 978 EUR a été ajoutée à ce budget pour le porter à 9 051 111 EUR afin de financer des coûts liés aux ressources humaines et des activités qui seront menées en 2023.

En 2022, le MAEE a versé à ADA un montant de 5 949 393 EUR. À ce montant s'ajoute la partie de la troisième tranche 2022 – 2 549 740 EUR au total - versée à l'association début 2023 et dont 2 080 130 EUR sont affectés au financement de l'année 2022. En plus des 551 978 EUR susmentionnés, un montant de 469 610 EUR reste dès lors à la disposition de l'association pour des projets futurs.

Des 3 273 221 EUR provenant d'autres organismes nationaux et étrangers, 2 041 904 EUR ont permis le financement du projet "Smallholder Safety Net Upscaling Programme (SSNUP)" dont 63 % financés par la Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC), 28 % par le MAEE et 9 % par la coopération du Liechtenstein.

Trois projets ont également été financés au travers de LuxDev pour un montant total de 672 804 EUR :

- le projet de développement rural autour de Village Credit Schemes – VCS (systèmes de crédit villageois), en collaboration avec la Lao Microfinance Association (LMFA), au Laos ;
- le projet d'appui aux jeunes entrepreneurs au Sénégal ; et
- le programme de développement rural et sécurité alimentaire au Mali.

D'autres organismes ont également participé au financement des projets menés par l'association dont le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable (MECDD) pour 177 112 EUR, l'initiative Internationale pour le Climat du ministère allemand de l'environnement (BMU) pour 229 233 EUR dans le cadre du programme ICCAP, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) pour 122 168 EUR, ou encore Generali pour 30 000 EUR.

Les produits liés aux activités de développement atteignent quant à eux 704 862 EUR en 2022 provenant pour 598 598 EUR de LMDF en rétribution des services de l'association dans le cadre de son rôle de conseiller en investissement pour le fonds.

Depuis 2022, les loyers et les charges locatives des autres locataires de la Maison de la Microfinance (180.909 EUR en 2021 et 196.802 en 2022) ne sont plus comptabilisés dans la rubrique autres produits d'exploitation mais directement en déduction des charges (Cf. note 13).

### Note 13 - Répartition des charges

Cette note présente l'ensemble des charges et des engagements de l'exercice en distinguant celles liées aux activités de développement de celles liées à la gestion administrative.

Charges	Activités de Développement		Gestion administrative		31.12.2022	31.12.2021
	2022	%	2022	%		
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>10.741.629</b>	<b>91%</b>	<b>1.106.271</b>	<b>9%</b>	<b>11.847.900</b>	<b>9.710.252</b>
Soutien au développement et autres aides versées	5.037.670	100%	0	0%	5.037.670	2.601.756
Charges liées aux activités de développement	3.012.024	100%	0	0%	3.012.024	3.492.801
Charges liées à la gestion administrative	0	0%	326.658	100%	326.658	488.511
Autres charges d'exploitation	37.529	44%	47.665	56%	85.194	76.808
Frais de personnel	2.654.407	81%	622.454	19%	3.276.861	2.910.476
Corrections de valeurs	0	0%	109.493	100%	109.493	139.901
<b>Charges Financières</b>	<b>49.207</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>49.207</b>	<b>52.999</b>
Intérêts et autres charges financières	49.207	100%	0	0%	49.207	52.999
<b>Total</b>	<b>10.790.836</b>	<b>91%</b>	<b>1.106.271</b>	<b>9%</b>	<b>11.897.107</b>	<b>9.763.251</b>

La rubrique soutien au développement et autres aides versées enregistre l'ensemble des tranches de financement versées par l'association dans le cadre de contrats de partenariat.

Les charges liées aux activités de développement se composent principalement des dépenses liées aux :

- honoraires des consultants engagés pour l'exécution des programmes : 1 432 035 EUR ;

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (suite)

- honoraires des conseillers techniques engagés directement par l'association pour la mise en œuvre des activités sur le terrain : 569 807 EUR ;
- missions : 447 489 EUR.

La diminution significative des charges liées à la gestion administrative s'explique par la déduction des loyers et charges locatives incombant aux autres locataires de la Maison de la Microfinance.

Le nombre d'Équivalents Temps Plein (ETP) employés au 31 décembre 2022 est de 40,2 (40,9 au 31 décembre 2021).

### Note 14 - Produits et charges financières

La rubrique autres intérêts et autres produits financiers enregistre les gains de change ainsi que, lorsqu'elle est positive, comme ce fût le cas en 2022, la valeur de la réévaluation du compte en USD à la date de clôture. Les intérêts et autres charges financières reprennent les intérêts payés sur les comptes bancaires, les pertes de change ainsi que les frais bancaires.

### Note 15 - Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement majeur postérieur à la clôture n'a été identifié par la direction.



ADA – Appui au développement autonome  
39, rue Glesener  
L-1631 Luxembourg  
Tél. : +352 45 68 68 1  
Fax : +352 45 68 68 68  
[www.ada-microfinance.org](http://www.ada-microfinance.org)